

ESPACE 4

RAPPORT

ANNUEL

2025

SOMMAIRE



- 1.** Mot de la présidente
- 2.** Gouvernance
- 3.** Avancement du projet immobilier
- 4.** Mutualisation et fonctionnement futur
- 5.** Partenariats et représentations
- 6.** Financement
- 7.** Cadre légal et conformité
- 8.** Communication et mobilisation communautaire
- 9.** Enjeux stratégiques & défis 2026
- 10.** Perspectives fin 2025-2026

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2025 marque un tournant dans l'évolution du projet du Carrefour communautaire du Faubourg Saint-Laurent (CCFSL). Grâce à l'obtention d'un financement de la FLAC, une chargée de projet a été recrutée en février 2025 pour assurer la coordination globale du dossier, en étroite collaboration avec les membres porteurs, les partenaires institutionnels, les architectes, l'arrondissement de Ville-Marie et les organismes bailleurs de fonds.

Cette embauche a permis d'intensifier les suivis techniques, administratifs et stratégiques, tout en renforçant la cohésion entre les différents acteurs impliqués. Le projet du Carrefour communautaire, plus que jamais, s'inscrit comme une priorité de quartier, portée par une volonté collective de créer un lieu pérenne, inclusif et structurant, au cœur du centre-ville.

Ce rapport annuel rend compte du travail accompli au cours de l'année 2025, des avancées majeures réalisées dans la définition et la validation du site d'implantation, de la gouvernance mise en place, ainsi que des perspectives de développement prévues pour 2026. Il vise également à informer les partenaires actuels et futurs sur l'état d'avancement du projet, dans un souci de transparence, de rigueur et de mobilisation.

Hélène Laviolette, présidente



2. GOUVERNANCE

a. Composition et évolution du conseil d'administration

En 2025, le conseil d'administration (CA) du Carrefour communautaire du Faubourg Saint-Laurent a maintenu une composition active autour des quatre membres porteurs suivants.

L'implication des membres au cours de l'année s'est traduite par une participation soutenue aux instances décisionnelles et aux comités de travail. Concrètement, les membres ont tenu :

- 6 rencontres officielles du conseil d'administration ;
- 2 rencontres du comité de travail portant sur la démarche d'obtention du statut d'organisme de bienfaisance (numéro de charité) ;
- 1 rencontre du comité Locaux, dédiée aux enjeux d'aménagement et de mutualisation des espaces ;
- Plusieurs rencontres du comité RH, tenues au besoin, à la discrétion des membres concernés.

Cette fréquence de rencontres témoigne d'un engagement actif des membres porteurs dans le suivi stratégique, administratif et structurel du projet.



2. GOUVERNANCE

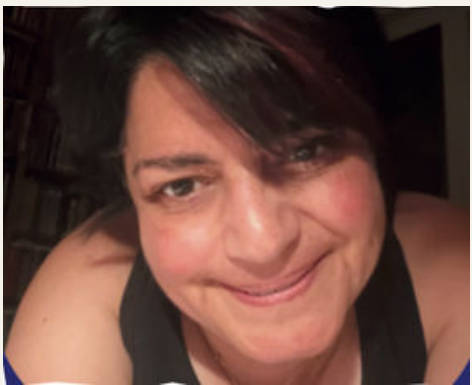
a. Composition et évolution du conseil d'administration

Hélène Laviolette – Présidente, Action Centre-Ville



Action Centre-Ville est un organisme communautaire pour les aîné·es qui vise l'amélioration de santé globale de l'aîné et à briser l'isolement social tout en favorisant la participation citoyenne.

Valérie Koporek – Vice-présidente, Go Jeunesse



Go Jeunesse est un organisme dynamique qui œuvre auprès des jeunes de 6 à 25 ans, en leur offrant des activités parascolaires, sportives, culturelles et éducatives. Avec sa directrice générale, Valérie Koporek, Go Jeunesse incarne l'énergie et la créativité de la jeunesse.

Ana Alamanzar – Trésorière, Centre d'Entraide et de Ralliement Familial (CERF)



Le CERF accompagne depuis plusieurs années les familles, en particulier les femmes immigrantes et les ménages en situation de précarité. Représenté par sa présidente Ana Alamanzar, l'organisme apporte au Carrefour son expertise en matière d'intégration, de soutien familial et de solidarité de proximité.

Jailton Rodrigues – Administrateur, CPE Fleur de Macadam



Le CPE Fleur de Macadam offre des services de garde éducatifs inclusifs et de qualité aux familles du quartier. Son directeur, Jailton Rodrigues, met en avant l'importance de la petite enfance comme fondement de l'action communautaire.

2. GOUVERNANCE

b. Organismes partenaires du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de représentants des quatre organismes fondateurs du projet.



Action Centre-Ville



Centre d'Entraide
et de Ralliement
Familial (CERF)



CPE Fleur de Macadam



Go Jeunesse

2. GOUVERNANCE

c. Composition et évolution du conseil d'administration

Tous les membres porteurs ont confirmé leur implication en procédant au paiement de leur cotisation annuelle. Leur participation constante aux rencontres bimestrielles du CA a permis d'assurer un suivi stratégique rigoureux du projet tout au long de l'année.

En parallèle, une réflexion a été amorcée sur la gouvernance future de l'OBNL de développement, en vue de la construction du nouveau bâtiment. L'objectif est d'élargir éventuellement la composition du CA à d'autres partenaires-clés du quartier, tout en préservant une gouvernance ancrée dans la communauté.

La Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent (TCFSL) réitère d'ailleurs l'importance structurante du projet pour le quartier :

« Le projet de Carrefour communautaire (Espace 4) est une priorité d'action du faubourg Saint-Laurent depuis 2017. Les membres de la Table, lors de deux exercices de planification stratégique consécutifs, ont priorisé la création de nouveaux locaux communautaires comme pilier du développement social du quartier. L'équipe de la Table est fière de soutenir ce projet immobilier d'envergure. La consolidation d'un pôle de services communautaires au parc Toussaint-Louverture renforce notre vision collective pour le quartier : un milieu de vie inclusif, dynamique et qui favorise le mieux-être de toutes les populations du faubourg. »

Cette prise de position souligne l'importance stratégique du projet pour la continuité et la consolidation des services communautaires. À défaut d'une solution structurante à long terme, le quartier pourrait faire face à une fragilisation progressive de son offre de services, voire à des bris de services pour certaines populations vulnérables.

2. GOUVERNANCE

c. Comité RH et réflexion sur la gouvernance future

Le comité ressource humaine (RH) a été mis en place en 2025 afin de structurer le soutien à la chargée de projet et d'assurer un encadrement clair des rôles, responsabilités et suivis contractuels. Ce comité, composé de 2 représentants des membres porteurs, s'est réuni ponctuellement pour aborder les enjeux liés aux conditions de travail, à l'évaluation et au soutien organisationnel.

Parallèlement, une réflexion stratégique a été amorcée sur la composition et le fonctionnement futur du conseil d'administration de l'OBNL de développement du Carrefour communautaire.

L'objectif est d'anticiper une transition de gouvernance vers une structure plus autonome et représentative des futurs besoins opérationnels, tout en envisageant l'intégration de partenaires clés (institutionnels, citoyens ou communautaires) dans une gouvernance élargie à moyen terme.



3. AVANCEMENT DU PROJET

IMMOBILIER

a. Études des scénarios d'implantation

Tout au long de l'année 2025, une analyse approfondie des différentes options d'implantation du futur Carrefour communautaire a été menée afin d'identifier le site le plus viable, tant sur les plans urbanistique, technique que communautaire. Trois scénarios ont été explorés. Ces trois scénarios envisagés se déploient sur un terrain appartenant à l'Arrondissement de Ville-Marie, ce qui en fait un partenaire municipal clé du projet:

1. Scénario 1 – Chalet de parc (Parc Toussaint-Louverture)

- Premier scénario envisagé, situé sur l'emplacement actuel du chalet de parc.
- La principale contrainte soulevée concernait la voie véhiculaire traversant le parc, ce qui posait un enjeu de sécurité et de faisabilité.

2. Scénario 2 – Terrains de basketball

- Offrait une meilleure accessibilité, mais soulevait des enjeux de perte d'espaces sportifs pour les jeunes du quartier.
- Moins bien accueilli par l'arrondissement et les partenaires jeunesse.

3. Scénario 3 – Jardins communautaires

- Solution techniquement intéressante, mais nécessitait des modifications majeures et soulevait une opposition citoyenne potentielle.
- Contraintes techniques majeures imposées par la STM, notamment une zone de restriction de 10 mètres autour de la membrane du métro, limitant considérablement l'espace constructible.

3. AVANCEMENT DU PROJET IMMOBILIER

a. Études des scénarios d'implantation

À la suite de ces analyses, un scénario 1 étendu (scénario 1b) a été élaboré en collaboration avec l'arrondissement. Ce dernier déplaçait l'entrée principale du futur bâtiment vers le boulevard de Maisonneuve, éliminant ainsi le besoin de traverser le parc par une voie véhiculaire, tout en préservant les jardins communautaires. Ce compromis a permis de satisfaire les exigences du Service de sécurité incendie (SIM) et de maintenir l'acceptabilité sociale du projet.

Ce scénario 1b a été validé à l'unanimité par les membres porteurs et la Corporation des Habitations Jeanne Mance (CHJM), devenant ainsi la base officielle de travail pour les phases suivantes du projet immobilier.



3. AVANCEMENT DU PROJET IMMOBILIER

b. Validation du scénario 1 étendu avec la Corporation des Habitations Jeanne-Mance

En mai 2025, à l'issue d'un long processus de réflexion concertée, la CHJM a confirmé être plutôt favorable au scénario 1 étendu, aussi appelé scénario 1b. Ce scénario prévoit l'implantation du futur Carrefour communautaire sur l'espace du chalet de parc actuel, avec une entrée déplacée vers le boulevard de Maisonneuve afin de respecter les contraintes techniques et de sécurité.

La CHJM a même proposé une bonification du scénario en suggérant l'ajout d'une voie véhiculaire entre deux bâtiments, afin de permettre aux véhicules autorisés accédant au Carrefour de sortir directement par cette nouvelle voie, plutôt que d'être contraints de reculer pour quitter la zone. Cette proposition améliore la fluidité des déplacements et renforce la sécurité du site.

Dans le cadre de cette collaboration, la chargée de projet a également participé aux travaux liés au processus d'appel d'offres et aux échanges techniques avec les partenaires impliqués, notamment au sein du comité d'évaluation. Cette implication a permis d'assurer un arrimage constant entre les orientations du CA, les exigences techniques du site et les propositions des professionnels mandatés.

L'accord de principe de la CHJM constitue une étape structurante du projet, permettant à l'équipe de coordination de poursuivre les démarches techniques et administratives avec un ancrage clair et partagé. Cette validation a également renforcé la légitimité du projet auprès de l'arrondissement et des bailleurs de fonds potentiels.

3. AVANCEMENT DU PROJET IMMOBILIER

c. Collaboration avec l'arrondissement et les architectes

Tout au long de l'année 2025, une collaboration étroite a été maintenue entre la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent, l'arrondissement de Ville-Marie et la firme d'architecture Rayside Labossière, en charge du projet.

Plusieurs rencontres de travail ont permis :

- D'intégrer les exigences de la STM en lien avec la proximité du tunnel de métro, notamment les contraintes d'excavation, d'aménagement, et de vibration à respecter dans un rayon de 10 mètres.
- De préciser les besoins des organismes membres et d'adapter les plans d'aménagement selon les espaces à mutualiser (cuisines, buanderie, gymnase).
- D'évaluer l'impact du projet sur les arbres et les jardins communautaires, en tenant compte des recommandations du Service des grands parcs.

Par ailleurs, une validation technique complète a été réalisée avec le SIM (Service de l'Infrastructure de Montréal) afin d'évaluer la faisabilité de l'implantation, de confirmer l'accessibilité des véhicules d'urgence et de s'assurer de la conformité du projet aux normes municipales.

Cette synergie entre les parties prenantes a permis d'asseoir les bases techniques du projet, d'anticiper les ajustements requis et d'assurer une planification cohérente, sécuritaire et intégrée à l'environnement urbain existant.

4. MUTUALISATION ET FONCTIONNEMENT FUTUR

a. Histoire des organismes fondateurs

Depuis plusieurs décennies, les quatre organismes porteurs du projet œuvrent activement dans le quartier Faubourg Saint-Laurent :

- Action Centre-Ville : acteur central pour les aînés, avec une riche programmation culturelle, sociale et citoyenne ainsi que plusieurs services.
- CERF (Centre d'Entraide et de Ralliement Familial) : soutien essentiel aux familles, notamment aux femmes immigrantes et aux ménages en situation de précarité.
- Go Jeunesse : organisation jeunesse innovante, offrant des activités parascolaires, sportives et culturelles pour les jeunes de 6 à 25 ans.
- CPE Fleur de Macadam : service de petite enfance ancré dans le quartier, répondant à un besoin vital pour les familles.

Jusqu'à présent, chacun de ces organismes était logé dans des locaux distincts pour répondre à la croissance de leurs activités. Des collaborations naturelles sont toutefois nées au fil des ans : activités communes, accompagnement partagé des familles et événements conjoints. Ce travail de terrain collectif a fait émerger une volonté de formaliser cette synergie dans un lieu partagé et adapté aux besoins de chacun.



4. MUTUALISATION ET FONCTIONNEMENT FUTUR

a. Histoire des organismes fondateurs

Un carrefour communautaire pour formaliser une réalité existante

La fin prochaine de certains baux, la saturation des locaux actuels et la volonté commune d'assurer la pérennité des services de proximité ont mené à la conception du Carrefour communautaire du Faubourg Saint-Laurent. Ce projet n'est pas une simple cohabitation, mais l'aboutissement d'un cheminement commun, d'une vision partagée de solidarité et de réponse concertée aux besoins du quartier.

Miser sur la mutualisation comme moteur de cohésion

Le futur bâtiment du Carrefour communautaire a été pensé autour de la mutualisation des ressources, des espaces et des services. Il s'agit d'un véritable espace de vie communautaire, où les organismes continueront de travailler ensemble tout en bénéficiant d'infrastructures modernes, accessibles et fonctionnelles.

Les espaces partagés envisagés incluent :

- Des salles de réunion polyvalentes.
- Des cuisines collectives pour ateliers, événements ou initiatives solidaires.
- Une buanderie communautaire potentiellement partagée.
- Un gymnase destiné à Go Jeunesse mais également ouvert à d'autres usages.
- Des espaces de rencontre et de circulation conviviaux, favorisant l'interaction entre les publics.

4. MUTUALISATION ET FONCTIONNEMENT FUTUR

b. Réflexions sur les espaces partagés

Dans une volonté d'optimisation des ressources et de fonctionnement collaboratif, les membres porteurs du Carrefour communautaire ont planifié une mutualisation stratégique de plusieurs espaces clés: la cafétéria, le gymnase, la buanderie et deux salles polyvalentes.

- Une cuisine collective sera utilisée conjointement par Go Jeunesse et le CERF
- Le gymnase, conçu pour accueillir des activités sportives, éducatives et communautaires, sera programmé collectivement et pourra également être offert à la location externe dans une optique d'autofinancement.
- La buanderie fera partie des espaces partagés entre le CPE et Action Centre-Ville, afin de répondre à leurs besoins spécifiques.
- Deux salles polyvalentes seront également mises en commun et utilisées selon les besoins des différents organismes membres, favorisant ainsi la flexibilité et la complémentarité des activités.



4. MUTUALISATION ET FONCTIONNEMENT FUTUR

b. Réflexions sur les espaces partagés

Le besoin de mutualiser les espaces demeure un moteur central du projet, partagé par l'ensemble des organismes membres. Au-delà d'une logique d'efficacité opérationnelle ou de réduction des coûts, cette volonté repose sur une compatibilité réelle des clientèles desservies et sur une vision commune du développement social du quartier.

Les organismes membres interviennent auprès de publics complémentaires – enfants, jeunes, familles, aînés – qui cohabitent déjà dans le même territoire et dont les parcours de vie sont souvent interconnectés. Regrouper ces services au sein d'un même lieu permettrait de créer un véritable pôle communautaire intégré, favorisant les passerelles entre les organismes, la continuité des services et une réponse globale aux besoins des populations vulnérables.

La mutualisation des espaces s'inscrit ainsi dans une logique de cohérence territoriale : offrir, en un point central du quartier, un écosystème communautaire structuré, lisible et accessible. Cette approche renforcerait la complémentarité des interventions, optimiserait l'utilisation des ressources collectives et consoliderait la capacité d'action des organismes à long terme.

Les groupes expriment donc un intérêt soutenu à formaliser cette synergie dans un lieu partagé, non seulement pour des raisons organisationnelles, mais surtout pour bâtir un pôle de services communautaires unique et structurant pour le Faubourg Saint-Laurent.

5. PARTENARIATS ET REPRÉSENTATIONS

a. Relations avec la Corporation des habitations Jeanne-Mance (CHJM), l'arrondissement, la Table de Concertation du Faubourg Saint-Laurent (TCFSL) et le CIUSSS

Tout au long de l'année 2025, des relations stratégiques solides ont été entretenues avec les principaux acteurs institutionnels du quartier. La CHJM a joué un rôle clé dans l'évolution du projet immobilier, notamment par son appui au scénario 1 et par ses propositions concrètes d'adaptation de l'espace.

L'arrondissement Ville-Marie demeure un partenaire municipal incontournable, tant sur les plans politiques que techniques, notamment par l'entremise de ses services d'urbanisme, et à travers les échanges réguliers avec des fonctionnaires municipaux qui se rendent facilement disponibles. C'est également l'arrondissement qui a proposé l'hypothèse du scénario 1b, situé du côté du boulevard de Maisonneuve, démontrant ainsi son implication proactive dans la recherche de solutions viables et adaptées aux contraintes du site.

La TCFSL continue de porter politiquement le projet dans les différentes instances locales, en soulignant son importance pour la pérennité du tissu communautaire du quartier.

Enfin, des liens ont été maintenus avec le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, un partenaire engagé depuis les débuts du projet. Il soutient les groupes impliqués tant dans la préparation et l'animation de leurs rencontres que dans la vie associative du futur Carrefour. Le CIUSSS anime également les réunions du conseil d'administration (CA) et de l'assemblée générale annuelle (AGA), assurant une posture neutre, bienveillante et facilitante au sein de la gouvernance du projet.

5. PARTENARIATS ET REPRÉSENTATIONS

b. Positionnement du Carrefour comme projet prioritaire de quartier

Tout au long de l'année, le projet du Carrefour communautaire a été affirmé comme une priorité structurante pour le Faubourg Saint-Laurent. Ce positionnement s'est appuyé sur la mobilisation constante des membres porteurs, le soutien de la TCFSL, ainsi que sur les liens consolidés avec les instances municipales et communautaires du secteur. Cette reconnaissance a permis d'asseoir la légitimité du projet dans les dialogues stratégiques et d'élargir sa visibilité auprès des partenaires institutionnels et financiers.



6. FINANCEMENT

a. Gestion immobilière de l'OBNL

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans la structuration financière et administrative du Carrefour communautaire du Faubourg Saint-Laurent. Dans un contexte de développement, un travail important a été réalisé afin de bâtir une infrastructure financière rigoureuse, conforme et pérenne.

Depuis l'embauche de la chargée de projet en février 2025, une tenue de livres mensuelle a été instaurée à l'aide du logiciel QuickBooks, permettant un suivi structuré des revenus, des dépenses et des opérations comptables liées au projet. Une attention particulière a été portée au classement systématique des pièces justificatives, au suivi des dépenses admissibles et au paiement ponctuel des factures liées aux services professionnels (comptable, architectes, fournisseurs, etc.).

La mise en place de cette gestion financière s'est accompagnée de la création des outils essentiels au fonctionnement autonome de l'organisme : ouverture d'un compte bancaire dédié chez Desjardins, obtention d'une carte Visa institutionnelle, encaissement et suivi des cotisations annuelles des membres porteurs, ainsi que centralisation et archivage des documents officiels (procès-verbaux, budgets, contrats, factures) dans une structure partagée avec les membres du CA afin d'assurer transparence et traçabilité.

Conformément aux règlements généraux, les membres porteurs ont maintenu leur contribution annuelle destinée à soutenir les frais de fonctionnement de l'OBNL (assurances, comptabilité, gouvernance, obligations administratives). Cette contribution témoigne d'une coresponsabilité assumée collectivement et a permis d'assurer la continuité des opérations dans un contexte encore en amont des grands financements publics.

6. FINANCEMENT

a. Gestion immobilière de l'OBNL

Dans une perspective de professionnalisation et de transparence, une mission d'examen des états financiers 2024 a été confiée à la firme MNP en 2025. Compte tenu du faible volume de transactions de l'année précédente, cette démarche constituait une vérification externe rigoureuse adaptée à la situation financière de l'organisme. Elle représente également une étape préparatoire importante en vue d'un audit complet qui sera requis en 2026 pour l'exercice 2025, beaucoup plus substantiel financièrement.

Enfin, la préparation et la coordination des démarches de conformité administrative – auprès du Registraire des entreprises du Québec, de l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec (TPS/TVQ) et des instances fiscales pertinentes – ont permis de consolider les bases légales et financières de l'OBNL.

L'ensemble de ces actions témoigne d'une volonté claire de structurer un organisme crédible, transparent et prêt à soutenir un projet immobilier d'envergure. L'année 2025 aura ainsi marqué la transition d'un projet collectif vers une organisation financièrement et administrativement opérationnelle, apte à évoluer vers une autonomie complète.



7. CADRE LÉGAL

Durant l'année 2025, des démarches administratives importantes ont été poursuivies afin d'assurer la pleine conformité du Carrefour communautaire du Faubourg Saint-Laurent sur le plan légal et fiscal.

L'organisme a été enregistré au Registraire des entreprises du Québec (REQ) dès sa fondation, et son statut d'OBNL a été maintenu à jour tout au long de l'année. En parallèle, un travail rigoureux a été amorcé pour compléter l'ouverture d'un compte de programme (compte RR) auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), première étape indispensable avant de pouvoir faire une demande d'enregistrement comme organisme de bienfaisance.

Afin d'encadrer cette démarche stratégique, un comité de travail dédié au numéro de charité a été mis en place. Deux rencontres formelles ont été tenues en 2025 afin d'analyser les exigences de l'ARC, de revoir les objets de l'organisme, d'évaluer l'admissibilité des activités et d'assurer l'arrimage des règlements généraux aux critères requis. Ce travail concerté a permis de sécuriser les fondements juridiques nécessaires au dépôt d'une demande solide.

Bien que cette reconnaissance comme organisme de bienfaisance ne soit pas encore active, toutes les conditions structurelles ont été mises en place (statuts, règlements généraux, composition du CA, missions admissibles) pour permettre une demande solide dès la finalisation du compte RR. Ce processus, bien que complexe, s'inscrit dans une volonté à long terme de permettre au Carrefour de recevoir des dons déductibles d'impôt, d'élargir sa base philanthropique et de renforcer sa légitimité auprès des bailleurs de fonds institutionnels.

8.COMMUNICATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

a. 5 à 7 de concertation des deux ans

Le 5 à 7 de concertation tenu en avril 2025 a constitué un moment fort de mobilisation autour du projet de Carrefour communautaire. Organisé à l'occasion des deux ans de l'enregistrement de l'organisme, l'événement visait à rassembler les partenaires institutionnels, communautaires et stratégiques du quartier afin de faire le point sur l'avancement du projet et de consolider les appuis.

Près de 20 participants étaient présents, représentant une diversité d'acteurs clés du territoire : membres porteurs, partenaires institutionnels, représentants municipaux, acteurs du développement urbain, milieux universitaires, secteur philanthropique et sécurité publique.

Parmi les organisations représentées figuraient notamment :

- L'Arrondissement de Ville-Marie
- Le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- La Corporation des Habitations Jeanne-Mance (CHJM)
- Le GRT CDH
- La firme d'architecture Rayside Labossière
- La CMTQ
- Des représentants de l'UQAM et d'autres partenaires stratégiques ayant participé à des réflexions ponctuelles sur le projet

La Fondation Lucie et André Chagnon était également représentée, et M. Marc-André Caron a pris la parole lors de l'événement. La présence de M. Robert Beaudry ainsi que d'autres acteurs influents du milieu a contribué à renforcer la portée politique et institutionnelle de la rencontre.

8.COMMUNICATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

a. 5 à 7 de concertation des deux ans

Cette soirée a permis :

- de présenter les dernières avancées du projet immobilier et les réflexions en cours sur la mutualisation des espaces ;
- de réaffirmer l'importance du projet en insistant sur son ancrage territorial et sa vocation inclusive ;
- de positionner le Carrefour comme projet structurant pour l'avenir du quartier ;
- de renforcer les liens entre partenaires par des échanges formels et informels ;
- de recueillir les perspectives des participant·es quant aux attentes et aux conditions de réussite du futur Carrefour.

La qualité et la diversité des personnes présentes témoignent de l'ancrage solide du projet dans le Faubourg Saint-Laurent, mais également de son rayonnement au-delà du quartier, auprès d'acteurs institutionnels et stratégiques d'envergure.



8. COMMUNICATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

a. 5 à 7 de concertation des deux ans



8.COMMUNICATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

b. Renforcement de l'ancrage local et mobilisation des membres

Tout au long de l'année 2025, des efforts soutenus ont été déployés pour renforcer l'ancrage local du projet et assurer une mobilisation active, cohérente et durable des membres porteurs comme des partenaires communautaires du Faubourg Saint-Laurent.

Parmi les actions phares menées :

- Organisation d'activités collectives structurantes : en plus des réunions officielles du CA, plusieurs ateliers de réflexion stratégique, rencontres d'échanges et séances de travail collaboratif ont été organisés, permettant de nourrir une vision commune et d'identifier collectivement les défis et les leviers du projet. Ces ateliers ont notamment eu lieu avec les différents partenaires (CIUSSS, TCFSL, Rayside Labossière, GRT, etc.)
- Participer à une rencontre de lancement du projet de Société immobilière communautaire organisée par la CMTQ, à la suite de l'annonce du financement du Fonds Signature Métropole. Cette participation témoigne de l'engagement du Carrefour dans les dynamiques métropolitaines visant à structurer l'hébergement communautaire à long terme, et permet d'inscrire le projet dans un réseau d'initiatives porteuses pour l'avenir.
- Mise en place d'outils partagés de coordination : des documents communs ont été développés pour structurer les échanges, favoriser la transparence et fluidifier l'organisation future du Carrefour.

8.COMMUNICATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

b. Renforcement de l'ancrage local et mobilisation des membres

- Rencontres bilatérales ciblées : des échanges personnalisés ont été initiés avec des groupes ou institutions potentiellement intéressés par une intégration au projet démontrant une ouverture stratégique à élargir la base de membres si cela s'aligne avec la mission.
- Communication constante avec les membres : des suivis réguliers par courriel, téléphone ou en personne ont été assurés pour maintenir l'adhésion, clarifier les points de tension ou d'incompréhension et faire évoluer les rôles selon les besoins.

Ces actions ont permis de solidifier la dynamique collective, d'enraciner le projet dans son territoire, et de préparer les bases d'une gouvernance partagée respectueuse des réalités de chacun. Cette mobilisation locale continue représente un fondement essentiel à la réussite du Carrefour communautaire.



9. ENJEUX STRATÉGIQUES & DÉFIS 2026

L'année 2026 s'ouvrira dans un contexte stratégique déterminant pour l'avenir du projet. Plusieurs enjeux structurants devront être considérés avec rigueur.

a. Dépendance au financement du BCVI

Le montage financier actuel du projet repose de manière significative sur l'obtention du financement du BCVI.

Cette dépendance crée un enjeu majeur :

- En cas de non-confirmation, le projet devra être redimensionné, reporté ou repensé structurellement.
- En cas de confirmation, une accélération importante des démarches techniques et administratives sera nécessaire.

Cette réalité impose une planification prudente, une diversification des sources de financement et un dialogue constant avec les partenaires publics.



9. ENJEUX STRATÉGIQUES & DÉFIS 2026

L'année 2026 s'ouvrira dans un contexte stratégique déterminant pour l'avenir du projet. Plusieurs enjeux structurants devront être considérés avec rigueur.

b. Risque politique municipal

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte post-électoral municipal, susceptible de modifier les interlocuteurs clés au sein de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le projet du Carrefour étant intimement lié :

- À un terrain municipal,
- À des autorisations réglementaires,
- Et à un appui politique structurant,

un changement d'administration ou de priorités politiques pourrait ralentir, redéfinir ou requalifier certaines orientations.

Une stratégie d'approche proactive auprès des élu·es sera donc essentielle pour sécuriser la continuité institutionnelle du projet.



9. ENJEUX STRATÉGIQUES & DÉFIS 2026

L'année 2026 s'ouvrira dans un contexte stratégique déterminant pour l'avenir du projet. Plusieurs enjeux structurants devront être considérés avec rigueur.

c. Hausse des coûts de construction

Le contexte économique actuel est marqué par :

- L'augmentation des coûts des matériaux,
- La pression sur la main-d'œuvre spécialisée,
- Et l'instabilité des chaînes d'approvisionnement.

Ces facteurs ont un impact direct sur :

- L'enveloppe budgétaire globale,
- Les contingences nécessaires,
- Et les exigences techniques du projet.

Une veille constante des estimations et une capacité d'adaptation du programme fonctionnel seront nécessaires pour préserver la faisabilité financière.



9. ENJEUX STRATÉGIQUES & DÉFIS 2026

L'année 2026 s'ouvrira dans un contexte stratégique déterminant pour l'avenir du projet. Plusieurs enjeux structurants devront être considérés avec rigueur.

d. Capacité organisationnelle

Le projet est porté par des organismes dont les directions générales assurent simultanément :

- La gestion de leurs propres organisations,
- La gouvernance du projet collectif,
- Et les représentations stratégiques nécessaires à son avancement.

À mesure que le projet progresse, la capacité organisationnelle deviendra un enjeu central :

- Coordination accrue,
- Suivi administratif renforcé,
- Gestion des risques,
- Mobilisation politique et financière.

Un soutien structuré et une clarification des rôles seront déterminants pour maintenir l'efficacité collective.



10.PERSPECTIVES FIN 2025-2026

a. Approche des nouveaux élus municipaux

L'année 2025 se clôturera sur une période électorale municipale, qui entraînera possiblement une redéfinition des interlocuteurs politiques clés au sein de l'arrondissement de Ville-Marie, partenaire structurant du projet. Conscients de l'importance de maintenir une continuité dans les appuis politiques, il sera important mettre en œuvre, dès la fin 2025, une stratégie d'approche proactive auprès des élu.e.s municipaux nouvellement en poste.

Cette démarche visera à :

- Confirmer le droit de pouvoir construire sur leur terrain.
- Représenter les avancées du projet et ses retombées attendues pour la population ;
- Consolider la reconnaissance institutionnelle du Carrefour comme projet prioritaire pour le développement communautaire du centre-ville ;
- Sensibiliser les nouveaux élu.e.s à l'historique des partenariats déjà établis et à l'engagement des groupes impliqués depuis plusieurs années.

Dans un contexte marqué par l'augmentation de la précarité, des inégalités sociales et de l'isolement, il sera également essentiel de rappeler que les besoins communautaires sont appelés à croître au cours des prochaines années. Le Faubourg Saint-Laurent, comme plusieurs quartiers centraux, est confronté à une pression sociale accrue touchant les familles, les jeunes, les personnes âgées et les nouveaux arrivants.

10.PERSPECTIVES FIN 2025-2026

a. Approche des nouveaux élus municipaux

Le projet s'inscrit précisément comme une réponse structurante à ces réalités : en consolidant un pôle communautaire intégré, il contribue à renforcer le tissu social, à soutenir les organismes de première ligne et à offrir un rempart concret contre l'isolement et la fragmentation des services. Cette dimension devra être mise de l'avant dans toute stratégie de représentation politique.

Cette veille politique sera essentielle pour sécuriser les appuis nécessaires à l'aboutissement du projet, en particulier dans un contexte où les prochaines étapes – notamment les demandes de financement majeures – dépendront en partie du soutien municipal.



10.PERSPECTIVES FIN 2025-2026

b. Recherche de nouveaux partenaires financiers

Dans un contexte où le montage financier du projet repose sur la mobilisation de ressources diversifiées, l'année 2025 a également été marquée par une volonté affirmée de repérer de nouveaux partenaires institutionnels, communautaires et philanthropiques. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie élargie de sécurisation des contributions nécessaires à la réalisation du futur Carrefour.

Plusieurs actions ont été amorcées ou planifiées, notamment:

- Des échanges exploratoires avec des fondations privées sensibles aux enjeux d'inclusion, de jeunesse ou de revitalisation urbaine;
- La veille active sur les programmes gouvernementaux émergents (fédéraux, provinciaux, municipaux) pertinents pour les infrastructures communautaires;
- L'identification d'acteurs locaux ou corporatifs susceptibles de s'impliquer dans un partenariat stratégique ou en commandite sociale.

La croissance anticipée des besoins sociaux dans le quartier renforce l'urgence d'assurer une assise financière stable et pérenne au projet. L'augmentation des situations de vulnérabilité et la pression accrue sur les organismes communautaires exigent des infrastructures adaptées et durables.

La reconnaissance du Carrefour comme projet prioritaire de quartier constitue un levier pour ces démarches, en renforçant sa légitimité et sa visibilité auprès de bailleurs potentiels. Cette recherche de nouveaux alliés demeurera une priorité stratégique pour 2026, particulièrement une fois la confirmation du financement du BCVI obtenue.

10.PERSPECTIVES FIN 2025-2026

c. Choix du nom du Carrefour et développement des outils de communication numérique

Une réflexion collective a été menée tout au long de l'année autour de l'identité du futur bâtiment communautaire. Les membres porteurs ont exprimé leur volonté de doter le projet d'un nom officiel, afin de renforcer son ancrage symbolique dans le quartier et de favoriser sa reconnaissance auprès des partenaires, des bailleurs de fonds et du grand public.

Cette démarche a permis d'explorer plusieurs pistes en lien avec les valeurs fondamentales du projet : inclusion, solidarité, accessibilité, ancrage local et rayonnement. À l'issue de ces échanges, lors du conseil d'administration du 9 décembre 2025, les membres ont adopté officiellement le nom Espace 4 pour désigner le futur Carrefour communautaire. Ce nom reflète à la fois la collaboration des quatre organismes porteurs et la volonté de créer un lieu commun, ouvert et structurant pour le Faubourg Saint-Laurent.

À la suite de ce choix, l'un des premiers objectifs identifiés pour le début de l'année 2026 est de collaborer avec une graphiste afin de développer l'identité visuelle d'Espace 4 (logo, palette de couleurs, éléments graphiques). Cette étape constitue un préalable essentiel à la structuration des outils de communication du projet.

Une fois cette identité visuelle définie, le virage numérique pourra être amorcé, notamment par le développement d'un site Web vitrine. Celui-ci visera à diffuser de manière claire et accessible l'information liée au projet, incluant les grandes étapes de réalisation, les partenaires impliqués, les opportunités de soutien ainsi que les actions de mobilisation.

10.PERSPECTIVES FIN 2025-2026

c. Choix du nouveau nom du Carrefour et développement des outils de communication numérique

Dans un contexte où les besoins communautaires augmentent et où la confiance envers les institutions passe par la transparence et la visibilité, ces outils de communication seront essentiels pour démontrer l'impact social du projet, mobiliser les partenaires et maintenir un lien fort avec la population du quartier.

Le déploiement progressif d'outils numériques cohérents et professionnels viendra ainsi soutenir les efforts de communication, de visibilité et de rayonnement du projet



CONCLUSION

L'année 2025 aura été une année charnière pour le projet du futur Carrefour communautaire, désormais nommé Espace 4. Au-delà des avancées techniques et administratives, cette année aura permis de structurer une gouvernance plus solide, de consolider les partenariats stratégiques et de clarifier les bases d'un projet immobilier ambitieux, ancré dans les besoins réels du quartier.

L'embauche d'une chargée de projet en février 2025, rendue possible grâce au soutien financier de la Fondation Lucie André Chagnon (FLAC), a constitué un levier déterminant. Ce financement a permis d'assurer une coordination rigoureuse du dossier, d'intensifier les démarches techniques et financières, et de professionnaliser la gestion du projet à un moment clé de son développement. Le conseil d'administration tient à remercier chaleureusement la FLAC pour sa confiance et son appui structurant, sans lesquels les avancées réalisées en 2025 n'auraient pas été possibles.

Le projet Espace 4 repose avant tout sur une volonté collective : celle de maintenir et renforcer des services communautaires essentiels au cœur du Faubourg Saint-Laurent. Les défis demeurent importants, mais les bases posées en 2025 – en matière de gouvernance, de planification, de conformité et de mobilisation – constituent un socle solide pour les prochaines étapes.

L'année 2026 s'annonce déterminante. Elle exigera lucidité, agilité et cohésion. Le conseil d'administration demeure engagé à poursuivre le travail entrepris, dans un esprit de collaboration, de responsabilité et de transparence, afin de donner à Espace 4 les moyens de devenir un lieu structurant et pérenne pour le quartier.